



## INDEMNITES FORFAITAIRES DE DEFRAIEMENT POUR ARTISTES 2023

Une fois complété, ce document est à transmettre à :  
Commune de Berchem-Sainte-Agathe / Département des affaires financières  
Avenue du Roi Albert, 33 - 1082 Berchem-Sainte-Agathe  
Version électronique disponible sur [www.berchem2.net](http://www.berchem2.net)

### Je soussigné,

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal		Localité	
Tel / GSM		Compte	B E ... ..
Service			

Déclare que la commune de Berchem-Sainte-Agathe m'est redevable de la somme de :

	EUR (Chiffres)		Euros (Lettres)
--	-------------------	--	--------------------

A titre d'indemnités forfaitaires de défraiement pour artistes réduites (AR du 3 juillet 2005), pour ma prestation artistique effectuée le ...../...../..... (avec un maximum de €147,67 par jour et €2.953,37 par année civile – montants valables au 01/01/2023).

### Objet de la prestation :

--

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir bénéficié, au cours de cette année civile (2023), de ce régime des indemnités réduites pour un montant supérieur ou égal à €2.953,37, en ce compris l'indemnité reprise ici et ne pas avoir bénéficié de ce régime plus de trente jours sur l'année civile ou plus de 7 jours auprès de l'administration communale de Berchem-Sainte-Agathe. **Je joins une copie de ma carte d'artiste à la présente demande.**

Réservé à l'administration	
Article budgétaire	
..... / ..... - .....	
Remarque	

Date		Date	
Signature du demandeur		Visa du responsable de service	

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE / GEMEENTE SINT-AGATHA-BERCHEM

AVENUE DU ROI ALBERT, 33 – 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE / KONING ALBERTLAAN 33 – 1082 SINT-AGATHA-BERCHEM

BCE/KBO 0207.541.594 – TEL. : 02 464 04 11 – [INFO@BERCHEM.BRUSSELS](mailto:INFO@BERCHEM.BRUSSELS)